

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale à Mayotte, section lettres : lettres modernes, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Mélanie PIRCAR
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidents

M. Fabrice CARNET
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LYON

Mme Myriam LOBRY
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Peggy BERNADAT
Professeure agrégée

Académie de LILLE

M. Baptiste BRAVETTI
Professeur agrégé

Académie de CRETEIL

Mme Marie-Cécile FEBVRE FLORY
Professeure agrégée

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Simon KOENER
Professeur certifié

Académie de LA REUNION

Mme Chloé LABOISNE
Professeure certifiée

Académie de NANTES

M. Marc Claude LEC HVIEN
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

Mme Habiba NAIMI
Professeure certifiée

Académie de MAYOTTE

M. Simon PERREAUX
Professeur agrégé

Académie de LA REUNION

Mme Marie SOLIVO
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de MAYOTTE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 24 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU